

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

### **01/01/2022 – MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DU FCP LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO**

Part P : FR0014005BV7

Part L : FR0014005BU9

Part I : FR0014005BT1

Les porteurs de parts de l'OPC **LCL Compensation Carbone Actions Euro** géré par la société de gestion CPR Asset Management sont informés des modifications suivantes qui entreront en vigueur le **01/01/2022** :

1/ La modification, ci-dessous, apportée à la stratégie d'investissement de l'OPC maître CPR Invest – Climate Action Euro est reflétée dans la documentation juridique de votre OPC :

- « *La Société de Gestion s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins **20%** en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et celles exclues de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne* ». (en lieu et place de 30%).

2/ Modification de la rémunération liée aux opérations de prêts de titres :

Votre OPC n'a pas recours aux opérations de prêts / emprunts de titres.

En conséquence, la mention suivante est insérée dans le prospectus de votre OPC

« *La société de gestion ne perçoit aucune rémunération pour les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres* ».

\*\*\*\*\*

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

De plus, ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) est disponible sur le site internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction